NICKEL BELT

GUIDE PRATIQUE POUR LES AÎNÉ.ES

SERVICES • SOUTIEN • COMMUNAUTÉ

FRANCE GÉLINAS

La députée de Nickel Belt

Centre Commercial de Hanmer, 5085, route 69 nord, unité 15 • Hanmer, ON P3P 1P7

FGelinas-CO@ndp.on.ca 705-969-3621 Sans frais : 1-877-280-9990

francegelinas.ca

Table des matières

Comment lire ce guide 3

Accessibilité 4

Soins préalables et ressources de planification 5

Défense des droits 8

Littératie en informatique 8

Maltraitance des aîné.es et fraude 8

Aide alimentaire 9

Aide financière et soutien au revenu 11

Soins de santé 14

Logement 17

Renouvellement de cartes d'identité 19

Ressources juridiques et de protection des consommateurs 23

Soins de longue durée 25

Bien-être et vie active 27

Crédits d’impôt 28

Accès au transport 30

Soutien aux vétérans 32

Contacts clés, clubs et ressources supplémentaires 33

Chers ami.e.s et familles de Nickel Belt,

La circonscription de Nickel Belt est composée de plusieurs communautés dynamiques où vivent de nombreux aîné.es. J'ai eu le plaisir de rencontrer beaucoup d'entre vous lors d'événements communautaires ou de réunions au fil des années. Vous m'avez dit que vous vouliez en savoir plus sur les services, l'aide et le soutien spécialement pour les aîné.es dans nos communautés. Vous m'avez aussi parlé des défis uniques auxquels les aîné.es font face dans le Nord de l'Ontario, et de l'importance de recevoir une information claire et fiable adaptée à ces défis.

C'est pourquoi j'ai créé ce guide : un point de référence unique que vous pouvez consulter et partager. J'ai fait ce guide pour servir toute la communauté de Nickel Belt, comme partie de mon engagement envers vous. J'espère que ce guide vous aidera à mieux comprendre et à profiter des services, programmes et soutiens qui peuvent vous être le plus utiles.

Mon équipe et moi avons beaucoup de respect pour les aîné.es qui contribuent à construire et enrichir Nickel Belt, et qui font de notre région un endroit si spécial. Je crois fermement que vos années d'aîné.es devraient être vécues avec dignité, simplicité et accès aux services dont vous avez besoin, là, où vous vivez.

Que vous cherchiez de l'aide pour renouveler vos pièces d'identité, ou des informations sur les soins de santé, le logement ou les crédits d'impôt, ce guide est pour vous. J'ai l'honneur de vous représenter et de défendre vos intérêts au niveau provincial, et j'espère que ce guide vous sera utile. Sachez que mon équipe et moi sommes toujours là pour vous.

Sincèrement,

France Gélinas
La députée de Nickel Belt

Bureau de circonscription

Centre Commercial de Hanmer
5085, route 69 nord, unité 15
Hanmer, ON P3P 1P7

FGelinas-CO@ndp.on.ca
705-969-3621, sans frais : 1-877-280-9990

Ontario

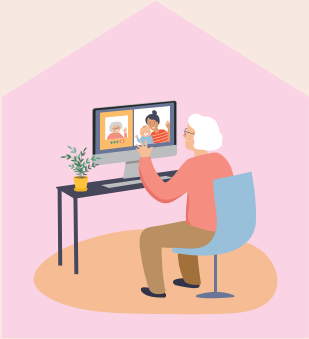

Comment lire ce guide

Ce guide est conçu pour être informatif et facile à utiliser. Voici comment en tirer le meilleur parti :

Commencez par la table des matières :

Obtenez un aperçu des sujets abordés et allez directement aux sections qui vous intéressent le plus.

Prenez-le section par section :

Chaque section peut se lire indépendamment, vous n’avez donc pas besoin de lire le guide dans l’ordre indiqué par la table des matières.

Découvrez les ressources communautaires :

De nombreuses sections donnent des informations sur les programmes et installations locales. Nous vous encourageons à explorer ces occasions de socialiser, d’apprendre et de rester actif.

Demandez des précisions si nécessaire :

Si quelque chose n'est pas clair ou si vous voulez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter mon bureau. Nous sommes là pour vous aider.

Rappelez-vous, ce guide est fait pour vous. Il est là pour vous aider à vivre pleinement, rester informé, connecté et profiter des nombreuses ressources communautaires. Votre bien-être et votre bonheur sont importants pour nous, et nous voulons vous soutenir à chaque étape.

À noter : Ce guide a été créé avec soin mais il ne couvre pas tout. Il sert à informer, et ne remplace pas les conseils juridiques.

Accessibilité

La *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)* est une loi qui définit et applique des normes d'accessibilité dans toute la province.

Elle s'applique à cinq domaines de la vie quotidienne :

- Service à la clientèle
- Communications
- Transport
- Aménagement des espaces publics
- Emploi

Pour plus d'informations et de ressources sur l'accessibilité pour les aîné.es :

www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-services-aux-aines-et-de-laccessibilite

Numéro sans frais : 1-888-910-1999

Appareils fonctionnels

Le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF) aide à couvrir le coût des équipements et appareils personnalisés pour les personnes ayant un handicap de longue durée, peu importe le revenu.

Un handicap de longue durée signifie que vous avez besoin d'un appareil d'assistance pendant six mois ou plus.

Le programme couvre généralement 75 % du coût de l'appareil. Les types d'appareils inclus sont :

- Aides à la mobilité
- Appareils auditifs et autres accessoires fonctionnels (montant fixe)
- Aides à la communication
- Aides visuelles
- Pompes à insuline et fournitures nécessaires au traitement du diabète
- Équipement et fournitures respiratoires
- Oxygénothérapie à domicile
- Yeux artificiels et prothèses faciales
- Orthèses sur mesure, vêtements de compression et pompes pour lymphœdème
- Prothèses mammaires ou de membres
- Pompes d'alimentation entérale et fournitures de stomie (subvention versée directement au bénéficiaire)

Si vous ne pouvez pas payer votre part du coût, vous pouvez contacter la ligne santé HNHB pour obtenir de l'aide afin de trouver d'autres ressources financières : **1-800-810-0000**.

Pour plus d'informations sur l'autorisation d'un appareil par le programme PAAF, consultez votre médecin de famille ou professionnel de la santé.

Permis de stationnement accessible

Un Permis de stationnement accessible (PSA) de l'Ontario permet aux personnes handicapées d'utiliser les places de stationnement accessibles avec leur propre véhicule ou un véhicule utilisé pour transporter une personne handicapée.

Les permis sont gratuits pour les personnes dont l'état de santé répond aux critères d'admissibilité.

Les demandes peuvent être faites avec les documents requis de trois façons :

- En ligne à l'adresse **www.sus.gov.on.ca/lc/content/mgcs/app/profiles/default.html**
- En personne à un bureau de ServiceOntario
- Par la poste, à l'aide du formulaire de demande disponible auprès de ServiceOntario

Pour en savoir plus sur les permis de stationnement accessible, composez le numéro sans frais **1-800-387-3445.**

Soins préalables et Ressources de planification

Il peut être difficile de savoir quelles étapes suivre lorsqu'on se prépare à des soins avancés ou lorsqu'un proche décède. Voici quelques ressources importantes à considérer :

Procuration

Si quelque chose vous arrive, par exemple un accident ou une maladie qui vous empêche de prendre des décisions financières ou de santé, vous aurez besoin de quelqu'un pour prendre ces décisions à votre place.

Vous devriez penser à avoir une procuration.

Une procuration est un document légal qui donne à une personne de confiance le droit de prendre des décisions financières ou de santé pour vous. Cette personne de confiance n'a pas besoin d'être un avocat pour être votre mandataire.

Il existe deux types de procurations :

- **Soins personnels**

  Un mandataire pour les soins personnels peut prendre des décisions concernant vos soins de santé, votre logement et d'autres aspects de votre vie quotidienne, comme vos repas et vos vêtements.

- **Biens**

  Un mandataire pour les biens peut prendre des décisions sur vos affaires financières, comme payer vos factures, récupérer l'argent qu'on vous doit, entretenir ou vendre votre maison, et gérer vos placements.

  Sans mandataire pour les biens, votre famille, même votre conjoint, ne peut pas automatiquement prendre des décisions pour vous. Dans ce cas, le gouvernement provincial peut intervenir et prendre ces décisions à votre place.

Comment obtenir une procuration?

Le gouvernement provincial offre des formulaires standards de procuration faciles à utiliser. Vous pouvez y accéder de deux façons :

- En ligne : **www.publications.gov.on.ca/fr/300975** (vous devrez les imprimer)
- En contactant mon bureau : **705-969-3621**, et nous pouvons les imprimer pour vous !

Rédiger un testament

Un testament est un document légal qui prend effet à votre décès. Il explique vos souhaits pour la gestion de vos biens et la manière dont ils seront partagés.

Comment rédiger un testament?

- **En ligne**

  Plusieurs sites Web proposent des modèles et des conseils pour créer un testament. Il est toujours recommandé de consulter un professionnel avant de remplir un testament en ligne ou d'utiliser un modèle.

- **Consulter un avocat**

  Un avocat peut répondre à vos questions et vous expliquer les aspects fiscaux et autres points à considérer lors de la rédaction d'un testament. Il peut aussi s'assurer que votre testament respecte les exigences légales.

Le Barreau de l'Ontario offre un service pour vous aider à trouver un avocat. Veuillez consulter le site suivant: **lso.ca/accueil**

Pour plus d'informations sur les exigences légales et gouvernementales, contactez le ministère du procureur général au **1-800-518-7901.**

Planification préalable des soins (PPS)

L'Ontario a des exigences particulières pour la planification préalable des soins, la prise de décisions par un tiers et le consentement aux soins de santé, à cause de lois comme la *Loi sur le consentement aux soins de santé*.

C'est pourquoi la planification préalable des soins a été créé en collaboration avec Soins palliatifs de l'Ontario.

La planification préalable des soins (PPS) vous aide, vous et votre mandataire, à vous préparer aux situations et décisions futures concernant vos soins de santé, à planifier la fin de vie et à prévoir vos besoins futurs en soins de santé.

Des ressources sur la PPS sont disponibles à : **www.planificationprealable.ca/la-pps-au-canada/provinces-et-territoires/ontario/**

Des informations pour les mandataires sont aussi disponibles sur ce site.

Contact pour la PPS :
1-800-349-3111, poste 231

Soins palliatifs et soins de fin de vie

Les soins palliatifs sont destinés aux patients et à leur famille qui font face à une maladie grave limitant la vie. Les soins palliatifs sont centrés sur le patient et visent à soulager la souffrance et à améliorer la qualité de vie du patient et de sa famille à toutes les étapes de la maladie.

Les services de soins palliatifs médicalement nécessaires sont gratuits pour les patients, que ce soit à domicile, en hospice ou à l'hôpital.

Les types de services de soins palliatifs peuvent inclure :

- Services médicaux et infirmiers pour évaluer et gérer la maladie (y compris la gestion de la douleur et des symptômes pour améliorer le confort et la qualité de vie)

- Services de soutien personnel (comme l'aide à la maison)
- Soutien psychologique, social, spirituel et accompagnement du deuil
- Autres services comme la physiothérapie, le soutien aux aidants et la pharmacie

Accéder aux soins palliatifs et aux soins de fin de vie:

La plupart des soins palliatifs sont offerts ou accessibles par l'intermédiaire de votre fournisseur de soins de santé principal, comme votre médecin de famille ou votre infirmière praticienne.

Vous ou un proche pouvez aussi être évalué par les Services de soutien à domicile et en milieu communautaire en appelant **1-800-810-0000**. Un hôpital peut également vous orienter vers des ressources en soins palliatifs.

Pour plus d'information sur l'accès aux soins palliatifs, contactez le ministère de la Santé au **1-866-532-3161**. Pour obtenir du soutien et soins de fin de vie (hospice), contactez Soins palliatifs de l'Ontario au **1-833-621-0728**.

Soutien aux aidants naturels

Être aidant naturel est un rôle difficile, mais gratifiant, que ce soit pour un parent âgé, un ami ou un membre de la famille. Il n'est pas toujours facile de s'y retrouver dans le monde des services comme les soins de longue durée, les soins à domicile, les soins palliatifs ou les soins en hospice. Les aidants naturels méritent d'avoir accès à du soutien et à des ressources pour vous aider.

L'Organisme des aidants naturels de l'Ontario

Cet organisme offre du soutien aux aidants naturels partout en Ontario grâce à plusieurs programmes et ressources, dont la ligne d'aide aux proches aidants de l'Ontario disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par téléphone au **1-833-416-CARE (2273).**

Les services comprennent aussi du counseling, des groupes de soutien entre pairs, des webinaires, ainsi que des fiches-conseils et des listes de vérification.

Soins palliatifs de l'Ontario

Cet organisme offre du soutien aux aidants naturels, notamment du counseling pour le deuil, des groupes de soutien et des programmes pour apprendre des stratégies de sécurité, connaître les services disponibles dans la communauté et trouver des façons plus faciles d'accomplir les activités de la vie quotidienne.

1-833-621-0728
www.hpco.ca

Défense des droits

Pour que vos opinions soient entendues par les différents paliers de gouvernement, il est important de s'organiser avec des personnes qui partagent vos intérêts et vos préoccupations.

Il existe plusieurs groupes actifs à travers l'Ontario qui se sont regroupés pour défendre les intérêts des aîné.es dans la communauté.

Si vous souhaitez contribuer à faire connaître les besoins et les souhaits des aînés, pensez à entrer en contact avec ces groupes.

Vous en trouverez quelques-uns à la fin de ce guide, ou vous pouvez trouver des groupes locaux près de chez vous en appelant **2-1-1** ou visitez le site web : **211ontario.ca**

Littératie en informatique

La technologie est partout aujourd'hui ! Vous avez peut-être déjà été dans des situations où savoir utiliser un ordinateur ou un autre appareil technologique était nécessaire ou aurait été utile.

Si vous êtes un aîné et que vous souhaitez apprendre ou améliorer vos compétences en informatique, plusieurs ressources locales sont disponibles.

De nombreuses bibliothèques proposent des cours d'initiation à l'informatique pour vous aider à acquérir des connaissances informatiques de base ou avancées. Ces cours vous permettent de maîtriser les logiciels de communication et de conception pour développer vos compétences.

Les cours ont lieu dans de nombreuses succursales ou en ligne, et sont gratuits. Renseignez-vous auprès de votre bibliothèque pour savoir si et quand le prochain cours est offert.

Maltraitance des personnes aînées et fraude

La maltraitance des personnes aînées est un problème sérieux et souvent ignoré qui touche beaucoup de gens. Elle peut prendre plusieurs formes incluant la maltraitance psychologique, physique, sexuelle, financière, la négligence et même la violation de vos droits.

Ces abus peuvent se produire entre membres de la famille, dans des centres de soins ou dans la communauté, et peut causer des problèmes de santé physique et psychologique.

Il est important de reconnaître les signes pour protéger la sécurité, le bien-être et la dignité des personnes aînées.

Signes possibles de maltraitance :

- Blessures sans explication ou plusieurs « accidents », mauvaise hygiène, plaies de lit
- Dépression, peur, anxiété, isolement ou perte de poids
- Déshydratation ou manque de nourriture, de vêtements, de médicaments ou d'autres besoins essentiels
- Achats ou réparations inutiles à la maison ou sur la propriété
- Perte ou mauvaise utilisation d'objet ou de documents importants comme les dossiers bancaires ou les testaments

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez vivez une situation de maltraitance, il existe des services d'urgences et des contacts de sécurité pour vous aider.

Services de police du Grand Sudbury

Si vous êtes en danger, en situation d'urgence ou victime de maltraitance, composez le **9-1-1** immédiatement.

Pour les situations non-urgentes ou pour signaler un cas de maltraitance envers une personne, composez le **705-675-9171**.

À l'extérieur de Sudbury compose le **1-888-310-1122** pour la Police provincial de l'Ontario.

Le Réseau de prévention de la maltraitance des aîné.es (RPMAO)

Cette organisation travaille en collaboration avec des agences et des aîné.es pour prévenir la maltraitance des aîné.es sont respecté.es et valorisé.es en Ontario. Vous pouvez communiquer avec Prévention de la maltraitance envers les aîné.es Ontario pour obtenir de l'aide au **1-833-916-6728.**

Ligne de sécurité pour les aîné.es

1-866-299-1011

C'est une ressource gratuite, confidentielle, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Elle offre de l'information, des références et du soutien dans plus de 150 langues pour les personnes aînées qui vivent de la maltraitance.

AÎNÉS-INFO

1-888-910-1999

Aide alimentaire

Popote roulante

La popote roulante livre des repas chauds, 5 jours par semaine, aux aîné.es admissibles.

Pour faire une demande, composez le **705-525-4554.** Lieu : Place Minnow Lake

Le service est offert dans les régions suivantes : Valley East, Walden, Onaping Falls, Coniston, Nickel Centre, Capreol, Rayside-Balfour, Killarney, Cartier, Wanup, Levack, Wahnapitae et Estaire.

Banques alimentaires

Azilda, Chelmsford – Maison d'amitié

100, rue Gaudette, Chelmsford
705-855-4848

Heures : vendredi de 11 h 30 à 12 h 30

Capreol – Bread & Roses (église Trinity United)

72, rue Young, Capreol
705-858-2591

Heures : 10 h à midi, le 3e jeudi de chaque mois

Hanmer, Valley Est – Banque alimentaire Good Neighbours

60, boulevard Coté, Hanmer
705-562-1325

Heures : 12 h 30 à 15 h, les deux derniers mercredis de chaque mois

Onaping et Cartier – Falls Food

2, avenue Hillside, bureau F, Onaping Falls
705-966-7470

Heures : 3e mercredi du mois, de 15 h à 18 h

Val Caron – St. Vincent de Paul

2496, route 69 Nord, Val Caron
705-897-1461

Heures : 10 h à 15 h, le 3e mercredi de chaque mois

Banque alimentaire de Garson

500, promenade O'Neil Ouest, Garson (Brady Clubhouse)
705-507-2998

Heures : mardi, de midi à 15 h

Banque alimentaire de Coniston

44, rue Pine, Coniston
705-693-4425

Heures : un jeudi sur deux, de midi à 14 h

Banque alimentaire de la communauté de Gogama

1 avenue Low, Gogama
705-864-0828

Heures : Chaque troisième jeudi du mois de midi à 13 h

Banque alimentaire de Walden

215, 6e avenue, Lively (clubhouse près de la patinoire et du terrain de tennis)
705-690-5778

Heures : jeudi, de 13 h à 15 h

Banque alimentaire de la communauté de Foleyet

9, 2e avenue, Foleyet
705-864-0828

Heures : de 13 h à 14 h, le deuxième jeudi du mois

Centre de santé Univi– Le Marché

24 Delamere Rd., Unité 104, Alban
705-857-3767

Aide financière et soutien au revenu

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH / ODSP) donne de l'argent pour aider les personnes et leur famille admissible à payer les dépenses de la vie quotidienne, comme la nourriture, le loyer, les soins de santé (médicaments et soins de la vue) et le soutien à l'emploi pour trouver et garder un travail.

Si vous êtes admissible au POSPH, le montant que vous recevez dépend de votre situation. Une personne seule peut recevoir jusqu'à 1 408 $ par mois.

Prestations pour services de santé complémentaires

Même si vous n'êtes plus admissible à la prestation mensuelle du POSPH, vous pourriez quand même avoir droit à une couverture des médicaments d'ordonnance par le programme des prestations prolongées de santé (PPS), si vous avez 65 ans ou plus.

Ce programme peut aider à payer :

- Les médicaments sur ordonnance et les fournitures médicales
- Les soins dentaires et de la vue
- Les déplacements pour des rendez-vous médicaux
- Les appareils d'assistance, comme les appareils auditifs

Une personne bénéficiant du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) peut toujours obtenir de l'aide si elle gagne un peu trop d'argent, pourvu que ses frais de santé soient supérieurs à ce revenu supplémentaire. Elle doit également respecter toutes les autres conditions d'admissibilité au soutien du revenu.

Par exemple, pour être admissible aux prestations de santé essentielles (PSE), ses frais de santé doivent être supérieurs à la différence entre : son revenu actuel et le montant du soutien du revenu du POSPH qu'elle recevait chaque mois.

Considérations pour les aîné.es

Quand une personne atteint 65 ans, il y a un risque qu'elle ne soit plus admissible au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), y compris aux avantages de santé. Ces avantages couvrent les médicaments, les examens de la vue et les soins dentaires.

À 65 ans, la personne reçoit automatiquement la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et peut aussi recevoir le Supplément de revenu garanti (SRG) et le programme de revenu annuel garanti (PRAG).

Le risque est que ces revenus supplémentaires augmentent le revenu total et rendent la personne non admissible au POSPH. Cela peut aussi affecter la couverture des médicaments et autres soins de santé.

Avant de demander le SRG ou PRAG, il est important de comprendre ce risque et de vérifier l'impact possible sur le POSPH et sur vos médicaments sur ordonnance.

L'Ontario au travail (OT)

Si vous avez besoin d'aide financière pour la nourriture et le logement, et que vous êtes en situation de besoin, vous pouvez faire une demande d'aide financière et de l'aide à l'emploi par le programme Ontario au travail. Ce programme aide avec les dépenses de base, comme la nourriture, le loyer et les soins de santé.

Si vous êtes admissible à Ontario au travail, le montant que vous recevez dépend de votre situation. Dans la plupart des cas, vous devez participer à des activités liées à l'emploi pour recevoir l'aide financière.

Une personne seule peut recevoir jusqu'à 733 $ par mois pour ses besoins de base et le logement.

Les personnes cessent généralement de bénéficier des prestations de l'Ontario à l'âge de 65 ans, car elles peuvent devenir admissibles à des prestations spécifiques aux aînés.

Comment faire une demande?

Vous pouvez faire une demande en ligne:

ontario.ca/fr/page/aide-sociale
1-888-999-1142

Pension de la Sécurité de la vieillesse

La pension de la Sécurité de la vieillesse est un paiement mensuel que vous recevez si vous avez 65 ans et plus.

Votre historique de travail n'a aucun impact sur l'admissibilité. Vous pouvez recevoir la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) même si vous n'avez jamais travaillé ou si vous travaillez encore.

Pour être admissible, vous devez avoir 65 ans ou plus, être citoyen canadien ou résident légal au moment de l'approbation et avoir vécu au Canada pendant au moins 10 ans depuis l'âge de 18 ans.

Quel montant puis-je recevoir ?

- De 65 à 74 ans : Jusqu'à 743,05 $ par mois avec un revenu annuel net inférieur à 148 451 $ en 2024.
- 75 ans et plus : Jusqu'à 817,36 $ par mois avec un revenu annuel net inférieur à 154 196 $ en 2024.

Comment faire une demande ?

Vous êtes habituellement inscrit automatiquement à la SV à 65 ans, mais dans certains cas, vous devez faire une demande vous-même via Service Canada.

Pour plus d'informations, appelez Service Canada au **1-800-622-6232** ou visitez un bureau local de Service Canada.

Supplément de revenu garanti (SRG)

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est un paiement mensuel que vous pouvez recevoir si vous avez 65 ans ou plus. Ce Supplément dépend du revenu et est offert aux personnes âgées à faible revenu qui reçoivent déjà la pension de la Sécurité de la vieillesse.

Est-ce que je suis admissible ?

Vous pouvez être admissible si vous avez 65 ans ou plus, vous vivez au Canada et vous recevez la pension de la Sécurité de la vieillesse.

Des questions sur le Supplément de revenu garanti (SRG)?

Pour plus d'informations, vous pouvez visiter un bureau local de Service Canada ou appeler le **1-800-277-9914.**

Régime de revenu annuel garanti (RRAG)

RRAG offre un paiement mensuel non imposable aux personnes âgées à faible revenue en Ontario.

Vous êtes admissible aux paiements du RRAG si :

- vous avez 65 ans ou plus
- vous êtes un résident canadien depuis 10 ans ou plus
- vous avez vécu en Ontario au cours des 12 derniers mois ou durant un total de 20 années depuis que vous avez 18 ans
- vous recevez la prestation de la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) du gouvernement fédéral

Comment faire une demande?

Si vous recevez actuellement la prestation de la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), vous n'avez pas à présenter une demande. Votre paiement du RRAG sera établi selon les renseignements reçus d'Emploi et Développement Social Canada et les informations fournies sur votre déclaration de revenus et de prestations.

Si vous ne recevez pas la Sécurité de la vieillesse ou le Supplément de revenu garanti (SRG), vous devez faire une demande de SRG en procédant comme suit :

- produire votre déclaration de revenus chaque année, au plus tard le 30 avril, et ce, même si vous n'avez pas de revenus à déclarer
- remplir une Demande de SRG et l'envoyer au bureau de Service Canada le plus près de chez vous

Pour plus d'informations, vous pouvez visiter le bureau local de Service Canada ou appeler le **1-800-277-9914.**

Pension de retraite du RPC

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est une prestation mensuelle imposable qui remplace une partie de votre revenu à la retraite. Si vous êtes admissible, vous recevrez cette pension pour le reste de votre vie.

Pour être admissible au RPC, vous devez avoir au moins 60 ans et avoir fait au moins une contribution valide au RPC.

L'âge normal pour commencer à recevoir la pension est de 65 ans. Cependant, vous pouvez commencer dès l'âge de 60 ans ou attendre jusqu'à l'âge de 70 ans.

Quel montant puis-je recevoir ?

Le montant dépend de plusieurs facteurs, comme :

- l'âge auquel vous commencez la pension
- le montant et la durée de vos contributions
- vos revenus moyens pendant votre vie de travail

Comment faire une demande ?

Vous pouvez faire une demande de deux façons :

- en ligne, via votre compte Service Canada
- avec une demande papier

Les formulaires sont disponibles dans les bureaux de Service Canada, en ligne, ou au bureau de votre député fédéral.

Soins de santé

Vous êtes couvert par le Régime d'assurance-santé de l'Ontario avec une carte Santé de l'Ontario valide.

Pour des conseils de santé généraux et de l'information sur les services de santé, vous pouvez composer le **8-1-1** pour parler à une infirmière autorisée, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

En cas d'urgence, composez le **9-1-1** ou, selon votre lieu de résidence, composez **1-877-351-2345** pour l'ambulance.

Services de soins à domicile et en milieu communautaire

Anciennement appelés RLISS, les Services de soins à domicile et en milieu communautaire aident à organiser les soins à domicile et dans la communauté. Ils peuvent aussi vous diriger vers les services de santé dont vous avez besoin.

Une coordonnatrice des soins peut vous aider à :

- recevoir des visites à domicile d'une infirmière ou d'une préposée aux services de soutien personnel
- trouver un médecin de famille ou une infirmière praticienne
- faire une demande pour des soins de longue durée
- vous adapter à la vie à la maison après un séjour à l'hôpital

Pour parler à une coordonnatrice des soins 7 jours sur 7, composez le **310-2222** (aucun indicatif régional requis) ou visitez : **www.lignesantehnhb.ca/index.aspx**

Pour plus d'informations sur les services à domicile ou les soins de longue durée, visitez : **ontariosanteadomicile.ca/soumettre-une-demande-de-services**

Assurance médicaments

La couverture du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) commence automatiquement le premier jour du mois suivant votre 65e anniversaire.

Le PMO couvre environ 5 000 médicaments courants, des vaccins, des produits en vente libre, des produits pour le diabète et des produits nutritionnels avec une ordonnance valide.

Les personnes à faible revenu peuvent ne pas payer la franchise en faisant une demande au Programme de quote-part pour les aînés. Vous etes admissible si votre revenue annuelle net est :

- 22 200 $ ou moins pour une personne seule
- 37 100 $ ou moins pour un couple

Pour plus d'informations sur ce qui est couvert, parlez à votre pharmacien ou consultez le formulaire de PMO: **www.formulary.health.gov.on.ca/formulary**.

Soins dentaires

Le Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés (POSDA) offre des services dentaires gratuits aux aîné.es à faible revenu de 65 ans et plus.

Votre revenu annuel net doit être de 25 000 $ ou moins pour une personne seule ou 41 500 $ ou moins pour un couple.

Le programme couvre ce qui suit :

- examens et évaluations
- traitement des caries et réparation des dents cassées
- radiographies (rayons X)
- chirurgies dentaires
- anesthésie
- traitements de canal (traitements de racine)
- soins des gencives (procédures parodontales)
- prothèses dentaires (partiellement couvertes)

Vous devez présenter une carte valide du programme POSDA à votre fournisseur de services pour recevoir la couverture.

Pour faire une demande et obtenir une carte dentaire, vous devez envoyer un formulaire par la poste. Vous devez aussi utiliser une clinique dentaire qui participe au programme et accepte la carte POSDA.

Pour toute question ou pour déposer une demande, vous pouvez contacter votre bureau de santé publique le plus proche pour en savoir plus sur la façon de participer au programme local de soins dentaires pour les aîné.es.

Programme fédéral de soins dentaires

À partir de 2023, le Programme fédéral de soins dentaires (RCSD) a été lancé au Canada. Les aîné.es dont le revenu familial est inférieur à 90 000 $ et qui n'ont pas d'assurance dentaire privée peuvent faire une demande pour accéder au programme.

Remarque : Si vous êtes couvert par le régime d'assurance dentaire provincial (POSDA), vous pouvez tout de même faire une demande pour la couverture fédérale du RCSD. Pour faire une demande en ligne et pour obtenir plus d'information sur le Régime canadien de soins dentaires (RCSD) veuillez visiter :

www.canada.ca/fr/services/prestations/dentaire/regime-soins-dentaires.html

1-833-537-4342

Soins de la vue

Depuis le 1er septembre 2023, avec la nouvelle entente sur les services d'optométrie, des changements ont été apportés aux soins de la vue couverts par le RAMO. Les aîné.es sans problème oculaire diagnostiqué ont maintenant droit à un examen de la vue à tous les 18 mois.

Ces personnes peuvent aussi recevoir deux suivis mineurs pendant cette période de 18 mois avant leur prochain examen.

Les aîné.es ayant reçu un diagnostic de glaucome, de diabète ou de dégénérescence maculaire ont droit à un examen de la vue chaque année (tous les 12 mois). Avec ces diagnostics, elles peuvent aussi recevoir deux suivis mineurs pendant cette période de 12 mois avant leur prochain examen.

Services de santé pour les aîné.es: Le saviez-vous ?

MedsCheck : Prenez-vous 3 médicaments sur ordonnance ou plus ? Vivez-vous avec le diabète ? Vous avez droit à une consultation gratuite de 30 minutes avec une pharamacienne pour vous assurer que vous prenez bien vos médicaments prescrits.

Demandez à votre pharmacienne pour plus d'informations sur le programme MedsCheck lors de votre prochaine visite.

Vaccin contre le zona : Le zona est une infection virale douloureuse qui peut causer des dommages aux nerfs à long terme, mais il peut être évité. Si vous êtes une personne âgée de 65 à 70 ans, le vaccin contre le zona est couvert par l'Assurance-santé de l'Ontario (RAMO).

Programme de dépistage du cancer colorectal : Le dépistage du cancer colorectal améliore les chances de le détecter tôt, quand il est plus facile à traiter. Quand ce cancer est trouvé tôt, 9 personnes sur 10 peuvent être guéries.

En tant que aîné.es, vous êtes couvert par l'Assurance-santé de l'Ontario pour un test à domicile ou une coloscopie.

Physiothérapie : Que vous soyez en rétablissement après une blessure ou une chirurgie, que vous ayez une condition de santé préexistante, ou que vous ayez simplement besoin d'aide pour rester en santé et mobile, votre médecin peut vous recommander la physiothérapie.

Avec une recommandation valide, ce service est couvert par l'Assurance-santé de l'Ontario.

Services de pharmacie : Vous pouvez consulter un pharmacien ou une pharmacienne pour obtenir une ordonnance pour traiter plusieurs problèmes de santé mineurs. Les pharmaciens et pharmaciennes certifié.es peuvent aussi donner des injections, comme des vaccins, des vitamines et d'autres médicaments courants, directement en pharmacie.

Demandez à votre pharmacie si ces services sont offerts lors de votre prochaine visite.

Ombudsman des patients : Si vous avez des problèmes avec les soins reçus et que vous ne savez pas où vous adresser, vous pouvez déposer une plainte officielle auprès de l'Ombudsman des patients de l'Ontario.

Son rôle est d'aider à résoudre les plaintes des patients, des résident.es et des proches aidants concernant les hôpitaux publics, les foyers de soins de longue durée, les soins à domicile et les centres communautaires de chirurgie et de diagnostic en Ontario.

Ils écoutent les plaintes, les comprennent et essaient de les régler de façon neutre, sans favoriser une des deux parties.

Ils travaillent avec les patient.es et les établissements de santé pour éviter que les mêmes problèmes se reproduisent et pour améliorer le système de santé en Ontario :

ombudsmandespatients.ca/Accueil
Sans frais : 1-888-321-0339

Logement

Cette section présente les différents types de logements disponibles pour les aîné.es dans le Nickel Belt. Elle explique comment chaque option répond à des besoins différents, selon le mode de vie et le niveau de soins nécessaires.

Que vous souhaitiez adapter votre maison pour rester autonome ou découvrir des programmes d'aide financière pour rendre le logement plus accessible et abordable, vous trouverez ici des informations importantes pour vous aider à mieux comprendre les options de logement.

Vos options

Choisir un logement adapté est une décision importante pour les aîné.es en Ontario. Les règles et les démarches peuvent parfois être compliquées à suivre. C'est pourquoi il est essentiel de bien comprendre les options, les règles et les étapes à suivre pour faire le bon choix.

Comme votre représentante, je sais qu'il est important d'avoir accès rapidement à des logements convenables. Mon équipe et moi continuerons de travailler pour améliorer la clarté des règles et rendre le système plus transparent pour vous.

Maisons de retraite

Nous avons environ 780 résidences pour aîné.es autorisées en Ontario qui sont surveillées par l'Autorité de réglementation des foyers de retraite (ORMR).

Ces résidences offrent différents services selon le niveau d'autonomie des aîné.es, comme les repas, l'aide aux soins personnels et des activités sociales et de loisirs. Avant de choisir une résidence, il est important de faire des recherches et de comparer les options à l'aide des informations fournies par la ORMR, qui comprennent les rapports d'inspection et les renseignements sur les permis. Visiter les lieux et parler avec des résident.es peut aussi aider à mieux comprendre l'environnement.

Les demandes se font directement auprès de la résidence choisie. Les coûts couvrent le logement, les repas et les services de soins supplémentaires.

Pour toute question ou préoccupation, vous pouvez contacter la ORMR au **1-855-275-7472.**

Programmes d'aide financière pour le logement

Payer un logement peut être difficile. Heureusement, il existe des programmes d'aide financière en Ontario pour soutenir les aînés.

Options de logement à faible revenu

De nombreuses collectivités de la région de Nickel Belt offrent des services municipaux ou des services de logement locaux qui gèrent des programmes de logement pour les aînés à faible revenu. Par exemple, le programme de loyer indexé sur le revenu (LIR) est offert dans la région du Grand Sudbury par la Ville du Grand Sudbury. Si vous habitez près de Noëlville, les logements LIR sont gérés par le Conseil des services du district de Manitoulin-Sudbury. À Gogama, ils sont offerts par les Services de logement

des Autochtones de l'Ontario. Veuillez communiquer avec vos représentants locaux pour obtenir plus d'information sur les services offerts près de chez vous.

Logement avec soutien pour les aîné.es

Dans certains immeubles résidentiels, les aîné.es peuvent vivre de façon autonome tout en recevant de l'aide pour leurs activités quotidiennes. Il existe plusieurs bâtiments dans la région du Nickel Belt qui offrent ce type de service.

Les soutiens peuvent inclure l'aide aux soins personnels, l'entretien léger du logement, le suivi des médicaments et d'autres services. Ce programme permet aux aîné.es de vivre en sécurité avec un soutien régulier, parfois disponible 24 heures sur 24, ainsi que la présence d'un(e) infirmier(ère) auxiliaire autorisé(e) sur place.

Pour obtenir plus d'informations, contacter votre représentant.e municipale.

Prestation canadienne–ontarienne pour le logement (ACOL)

La Prestation canadienne–ontarienne pour le logement (ACOL) aide certaines personnes à payer leur loyer dans le marché privé en Ontario. Il s'agit d'un soutien mensuel qui peut être utilisé dans différents logements locatifs.

Ce programme s'adresse à certains groupes, comme les survivants de violence familiale, les personnes sans logement ou à risque de le devenir, les peuples autochtones, les aîné.es et les personnes vivant avec un handicap. L'admissibilité est déterminée par une recommandation faite par un gestionnaire de services.

L'aide financière paie la différence entre 30 % du revenu du ménage et le loyer moyen dans la région, ou encore entre l'aide au logement de l'assistance sociale et le montant réel du loyer.

Pour plus d'information, composez le **1-888-544-5101.**

Règlements et processus de plainte pour le logement des personnes âgées en Ontario

Les options de logement pour personnes âgées en Ontario ont chacune leurs propres organismes de réglementation et leurs propres procédures de plainte :

Maisons de retraite :

Elles sont régies par la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*. Elles sont supervisées par l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR). Si vous avez des préoccupations au sujet des soins ou des droits des résidents, vous pouvez faire une plainte au ORMR. Vous pouvez les joindre au **1-855-275-7472** ou par courriel à **info@rhra.ca.**

Toutes les maisons de retraite en Ontario doivent avoir une façon de traiter les plaintes. Elles doivent confirmer qu'elles ont reçu votre plainte dans les 10 jours ouvrables et vous expliquer comment elles vont régler le problème.

Programmes de logement avec services de soutien et foyers de soins de longue durée :

Ils sont gérés par Santé à domicile Ontario et régis par la *Loi sur les foyers de soins de longue durée*. Si vous avez des préoccupations au sujet des services ou des soins, vous pouvez faire une plainte en communiquant avec la Ligne d'aide et d'action pour les familles des foyers de soins de longue durée au **1-866-434-0144** (sans frais).

Vous pouvez également déposer une plainte concernant un hôpital public de l'Ontario, un établissement de soins de longue durée, un service de soins à domicile ou un centre de chirurgie et de diagnostic communautaire auprès de l'Ombudsman des patients de l'Ontario :

1-888-321-0339

Vous trouverez plus d'information, notamment sur les soins de longue durée à la page 25.

Locataires (CLI et LUH)

La Commission de la location immobilière (connue en anglais comme Landlord and Tenant Board) règle les différends selon la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*. Cela comprend des problèmes comme le loyer, l'entretien du logement et les expulsions.

Si vous avez des questions sur votre propriétaire ou vos droits comme locataire, vous pouvez communiquer avec mon bureau pour obtenir mon guide des locataires.

Ressources et contacts supplémentaires en matière de logement pour les aîné.es

Ministère des Finances (pour les programmes d'allègement de la taxe foncière et des impôts fonciers) :

Pour de l'information sur les programmes d'allègement fiscal, appelez sans frais au **1-866-400-2122** ou visitez le site Web du ministère des Finances au **ontario.ca/fr/document/impot-foncier-provincial.**

Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) :

Pour de l'information sur les allègements de taxe foncière liés aux modifications domiciliaires, appelez sans frais au **1-866-296-MPAC (6722)** ou visitez le site Web de la SEFM au **www.mpac.ca/fr.**

Renouvellement de carte d'identité

Renouveler une pièce d'identité perdue, volée ou expirée peut être compliqué. Voici quelques ressources, conseils et astuces pour vous aider à faciliter le processus. En cas de doute, vous pouvez communiquer avec mon bureau pour obtenir de l'aide au **705-969-3621** ou nous écrire par courriel à **fgelinas-co@ndp.on.ca.**

Permis de conduire

Veuillez noter que le gouvernement n'envoie plus d'avis de renouvellement par la poste. Vous pouvez toutefois vous inscrire pour recevoir des rappels par texto, courriel ou téléphone en visitant le lien suivant et en vous inscrivant : **services.ontario.ca/web/fr/product-renewal/renewal-options**

Vous avez deux options pour le renouvellement.

En ligne à l'adresse **cxp.mgcs.gov.on.ca/cxp-web/product-renewal/renewal-options**

- Frais de 90 $ (les frais varient si vous avez plus de 76 ans)
- Vous pouvez renouveler votre permis en ligne si vous:
  - Avez un permis complet (classe G, M ou GM) qui n'est pas annulé ou suspendu
  - Avez une classe combinée G1M, G2M, GM1 ou GM2 (seule la partie complète sera renouvelée en ligne)
  - N'avez pas changé d'adresse dans les 90 derniers jours
  - N'avez pas besoin de tests (vision, écrit ou route)
  - Ne demandez pas la suppression d'une condition de vision
  - N'avez pas de nouvelles conditions médicales pouvant empêcher la conduite
  - N'avez pas d'amendes ou de pénalités impayées

En personne dans un centre ServiceOntario

- Frais de 90 $ (les frais varient si vous avez plus de 76 ans)
- Vous devez vous présenter en personne si vous :
  - Devez payer une amende en souffrance
  - Avez une nouvelle condition médicale
  - Devez mettre à jour votre adresse
  - Devez passer des tests (vision, écrit ou route)
  - Devez faire lever une suspension de permis

Renouvellement du permis de conduire (80 ans et plus)

En Ontario, à partir de 80 ans, vous devez renouveler votre permis de conduire à tous les 2 ans. Voici les prochaines étapes :

Avant l'expiration de votre permis, vous recevrez par la poste :

- un formulaire de renouvellement
- une lettre expliquant les étapes à suivre

Une fois ces documents reçus, vous devez faire un rendez-vous dans un centre ServiceOntario :

- En ligne : **www.ontario.ca/fr/page/prendre-un-rendez-vous-serviceontario**
- Par téléphone : **1-800-396-4233** (sans frais)

Documents à apporter :

- Votre permis de conduire (ou permis temporaire)
- Le formulaire de renouvellement (si vous l'avez)
- Vos lunettes ou lentilles pour conduire et pour lire
- Vos appareils auditifs, si nécessaire
- Une pièce d'identité originale (si votre permis est expiré)

Pendant le rendez-vous :

- Vous passerez un test de la vue
- Vous ferez un court test de dépistage de 5 minutes

Vous pourriez également devoir :

- Passer un test de conduite
- Voir votre médecin et fournir des informations médicales
- Donner des informations supplémentaires sur votre vision (optométriste ou médecin)

Frais :

- 36 $ pour renouveler votre permis de conduire (payé à ServiceOntario)

Carte d'identité avec photo

La carte-photo de l'Ontario est une carte d'identité de format portefeuille qui fournit une pièce d'identité délivrée par le gouvernement aux Ontarien.nes qui n'ont pas de permis de conduire. Elle facilite certaines démarches comme ouvrir un compte bancaire ou toute autre activité nécessitant une pièce d'identité officielle.

C'est une bonne option pour les aîné.es qui ne conduisent plus, mais qui ont encore besoin d'une pièce d'identité officielle.

Demande d'une carte d'identité avec photo

Vous pouvez faire une demande pour une carte-photo de l'Ontario en personne dans un centre ServiceOntario si vous :

- N'avez aucun permis de conduire
- Êtes résident.es de l'Ontario
- Avez 16 ans ou plus

Renouvellement d'une carte-photo

Une carte d'identité avec photo de l'Ontario est valide pendant 5 ans, après quoi elle doit être renouvelée.

Vous pouvez la renouveler en ligne si vous n'avez pas besoin de prendre une nouvelle photo. Une nouvelle photo est obligatoire tous les 10 ans. Si c'est votre cas, vous devrez faire le renouvellement en personne dans un centre ServiceOntario.

Pour renouveler, vous devez :

- Payer le frais de renouvellement de 35 $
- Fournir une pièce d'identité supplémentaire (seulement si votre carte est expirée)

Plaque d'immatriculation

Veuillez noter que vous n'avez plus besoin de renouveler votre plaque d'immatriculation et que vous n'avez aucun frais à payer.

Votre plaque peut être renouvelée automatiquement si vous conduisez :

- un véhicule de tourisme
- un véhicule utilitaire léger de moins de 3 000 kg
- une moto
- un cyclomoteur

Pour que votre plaque d'immatriculation soit renouvelée automatiquement, vous devez avoir une assurance valide et ne pas avoir d'amendes ou de péages non réglés.

Si votre plaque d'immatriculation a été renouvelée automatiquement, ServiceOntario ne vous contacterons pas. Lorsque votre plaque d'immatriculation est automatiquement renouvelée :

- elle sera valide pour 1 an
- les forces de l'ordre seront immédiatement informées du renouvellement de votre plaque d'immatriculation
- nous ne vous contacterons pas pour confirmer le renouvellement de votre plaque
- vous ne recevrez pas de vignette
- vous n'aurez aucun frais à payer

Les plaques d'immatriculation ne seront pas automatiquement renouvelées pour :

- les véhicules commerciaux et d'affaires
- les camping-cars
- les véhicules fabriqués avant 1983
- les autobus et les autobus scolaires
- les motoneiges

Si vous possédez un ou plusieurs de ces véhicules, vous devez continuer à renouveler votre plaque d'immatriculation en ligne ou en personne à un centre ServiceOntario.

Carte santé

Renouvellement de la carte santé

Vous pouvez renouveler votre carte santé facilement en ligne si vous avez un permis de conduire ou une carte d'identité avec photo, en visitant : **www.ontario.ca/fr/page/renouveler-la-carte-de-sante**

Si vous n'avez pas de permis de conduire ou de carte d'identité avec photo, vous devez renouveler en personne dans un centre ServiceOntario.

Si vous vous présentez dans un centre ServiceOntario, assurez-vous d'apporter :

- Votre carte santé actuelle
- Une preuve de résidence en Ontario et une preuve d'identité (consultez la liste des documents acceptés pour la couverture santé de l'Ontario)
- Si votre citoyenneté canadienne ou votre statut d'immigration a changé depuis votre dernière carte, apportez votre document le plus récent
- Votre certificat de mariage, si vous demandez votre carte pour la première fois sous votre nom de mariage
- Optionnel : un formulaire de renouvellement imprimé, si vous en avez un

ServiceOntario offre maintenant des rendez-vous virtuels pour le renouvellement des cartes santé.

Un rendez-vous virtuel est un appel vidéo avec un représentant du service à la clientèle de ServiceOntario qui vous aide à renouveler votre carte santé à partir de la maison, sans avoir à vous rendre en personne dans un centre ServiceOntario.

Appelez ServiceOntario au **1-866-532-3161** pour prendre un rendez-vous virtuel.

Remplacement de certificat de naissance (Ontario seulement)

Si vous devez remplacer un certificat de naissance perdu ou volé, vous pouvez le faire de deux façons :

En ligne : **ontario.ca/fr/page/obtenir-ou-remplacer-un-certificat-de-naissance-de-lontario**

- Frais : 35 $

Par la poste : Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, une demande papier peut être imprimée pour vous à mon bureau. Si vous avez besoin d'aide, veuillez nous appeler au **705-969-3612** ou **1-877-280-9990.**

Des frais de 35 $ s'appliquent toujours pour le traitement de la demande.

Ressources juridiques et de protection des consommateurs

Pro Bono Ontario :

Offre une ligne téléphonique de conseils juridiques gratuits : **1-855-255-7256** pour obtenir des conseils ou de l'aide juridique gratuite.

Service d'orientation du Barreau

Ce service met en contact les personnes ayant besoin d'aide juridique avec un avocat ou un parajuriste. Il vous orientera vers un avocat ou un parajuriste agréé qui vous offrira une consultation gratuite d'une durée maximale de 30 minutes afin de vous aider à déterminer vos droits et vos options.

1-855-947-5255

lso.ca/services-au-public/trouver-un-avocat-ou-un-parajuriste/service-de-reference-du-barreau

Clinique juridique communautaire de Sudbury - Droit des aîné.es

Cette clinique offre un programme appelé « Soutien juridique Nord aux personnes âgées » qui fournit des conseils juridiques et de la représentation gratuits et confidentiels aux personnes âgées à faible revenu du Nord de l'Ontario ayant des problèmes juridiques liés à l'âge.

Ils peuvent vous aider avec :

- Logements avec services de soutien et foyers de soins de longue durée

- Problèmes avec les services communautaires et les soins de santé
- Consentement et capacité juridique : procurations, décisions sur la capacité
- Violence physique, émotionnelle ou financière

40, rue Elm, Elm Place, bureau 272
Sudbury (Ontario) P3C 1S8
705-674-3200 ou 1-800-697-8719

Ils offrent une ligne téléphonique de conseils juridiques en français.

CLEO (Éducation juridique communautaire Ontario)

Une excellente ressource d'éducation juridique publique sur plusieurs sujets, comme le logement, la violence et plus encore.

www.cleo.on.ca/fr

Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne

Si vous croyez avoir été victime de discrimination en raison de votre âge, vous pouvez communiquer avec la ligne de soutien juridique en droits de la personne pour discuter de vos droits et des prochaines étapes.

1-866-625-5179

JusticeNet

JusticeNet est un organisme sans but lucratif qui aide les personnes en Ontario dont le revenu est trop élevé pour être admissible à l'aide juridique, mais trop faible pour payer les frais d'avocat.

JusticeNet peut vous mettre en contact avec des avocats, des parajuristes et des médiateurs qui offrent des services juridiques à tarif réduit, selon votre revenu.

Comment ça fonctionne?

- Écrivez à **info@justicenet.ca** pour obtenir de l'aide.

Conditions de revenu et tarifs

En général, le revenu net annuel de votre ménage doit être inférieur à 70 000 $ pour être admissible.

Les tarifs horaires varient habituellement entre 120 $ et 180 $, selon votre revenu et le nombre de personnes à votre charge.

Protection du consommateur Ontario

Protection du consommateur Ontario est un programme d'information qui aide les consommateurs à connaître leurs droits et à protéger leur sécurité.

Vous pouvez y trouver de l'information sur vos droits ou déposer une plainte concernant, entre autres :

- l'achat ou la location d'une maison ou d'un condo
- les rénovations
- la vente à domicile
- l'achat ou la vente d'un véhicule, les réparations ou le remorquage
- le crédit, les prêts et les dettes
- les contrats
- les forfaits de téléphonie mobile
- les achats en magasin ou en ligne
- les garanties
- le vol d'identité
- les voyages et les divertissements

Déposer une plainte

Pour déposer une plainte officielle, vous devez suivre deux étapes :

- Informer d'abord l'entreprise que vous avez un problème. Il est préférable de le faire par écrit.
- Si le problème n'est pas réglé, vous pouvez déposer une plainte par courriel au **consumer@ontario.ca**, ou par téléphone au **1-800-889-9768.**

Bureau d'éthique commerciale

Le Bureau d'éthique commerciale aide les consommateurs partout au Canada à trouver des entreprises accréditées et à déposer des plaintes.

Pour obtenir de l'aide pour déposer une plainte ou pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Bureau d'éthique commerciale au **1-800-459-8875.**

Bureau de la consommation du Canada

Le Bureau de la consommation du Canada est semblable à Protection du consommateur Ontario, mais il traite seulement des questions relevant du gouvernement fédéral.

Voici quelques exemples de problèmes et les organismes responsables :

- Problèmes avec votre banque – Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)
- Transactions non autorisées sur une carte de crédit ou de débit – Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)
- Frais de téléphonie mobile et appels non sollicités – Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)
- Publicité trompeuse – Bureau de la concurrence
- Salubrité des aliments – Health Canada (Santé Canada)
- Sécurité des véhicules – Transport Canada

Pour obtenir plus d'information sur les ressources du gouvernement fédéral ou les coordonnées de ces organismes, communiquez avec le bureau de votre député.e fédéral.e ou consultez le site Web du gouvernement du Canada à **www.canada.ca/fr.html.**

Soins de longue durée

Alors que nous introduisons la section « Soins de longue durée » de notre guide, il est important de reconnaître le besoin croissant de soins et de soutien dans les établissements de soins de longue durée, ainsi que la contribution fondamentale de nos aîné.es au tissu social de la région de Nickel Belt. Vous êtes les piliers de notre pays, le façonnant par vos efforts et votre résilience.

Je demeure déterminée à défendre vos droits et à améliorer les soins de longue durée dans tout le Nickel Belt.

Comment présenter une demande

Pour obtenir de l'information sur l'admissibilité et l'admission, appelez les Services de soutien à domicile et en milieu communautaire au **310-2222** (aucun indicatif régional requis).

Ils déterminent l'admissibilité à l'admission dans les foyers de soins de longue durée et gèrent les listes d'attente. Ils vous désigneront un coordonnateur ou une coordinatrice des soins qui pourra vous donner de l'information sur les foyers dans votre région et vous aider à remplir votre demande d'admission.

Choisir une résidence

Lors du choix d'une résidence de soins de longue durée en Ontario, je vous encourage à examiner attentivement plusieurs facteurs afin de vous assurer que l'établissement répond à vos besoins et à vos attentes. Voici une liste des points clés à considérer :

- Agrément et permis
- Emplacement et accessibilité
- Qualité des soins
- Sécurité
- Services médicaux et de soins personnels
- Qualifications et roulement du personnel
- Satisfaction et commentaires des résidents
- Repas et nutrition
- Activités et programmes sociaux
- Coûts et considérations financières
- État et propreté des installations

Prenez le temps d'examiner attentivement ces éléments, cela vous aidera à choisir un foyer de soins de longue durée qui offre un milieu sécuritaire, accueillant et confortable.

Le saviez-vous ?

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée fournit des rapports complets sur les foyers de soins de longue durée en Ontario. Ces rapports visent à offrir de la transparence et de l'information sur les normes de soins et les conditions de vie dans ces établissements.

Pour consulter le rapport, visitez : **publicreporting.ltchomes.net/fr-ca/default.aspx**

Coûts des soins de longue durée

Les foyers de soins de longue durée offrent trois types d'hébergement : chambre de base, chambre semi-privée et chambre privée. Les tarifs d'hébergement sont fixés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Tous les résidents des foyers de soins de longue durée doivent contribuer aux coûts de l'hébergement et des repas. C'est ce qu'on appelle les frais de copaiement.

Types d'hébergement :

Chambre de base

- Tarif quotidien : 68,56 $
- Tarif mensuel / frais de co-paiement : 2085.37 $

Chambre semi-privée

- Tarif quotidien : 82.66 $
- Tarif mensuel / frais de co-paiement : 2514.24 $

Chambre privée

- Tarif quotidien : 97,95 $
- Tarif mensuel / frais de co-paiement : 2979,32 $

Programme de réduction des tarifs des soins de longue durée

Vous pourriez être admissible à une réduction des tarifs si le coût de l'hébergement de base dépasse vos moyens financiers. Vous pouvez faire une demande en informant le foyer de soins de longue durée où vous souhaitez être admis.

En général, une personne peut être admissible si son revenu annuel est de **26,812 $ ou moins.**

Les vétérans peuvent aussi avoir droit à une aide financière supplémentaire. Une nouvelle demande doit être faite chaque année.

Pour obtenir le formulaire, visitez : **forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/014-4816-69**

Si vous éprouvez des problèmes dans un foyer de soins de longue durée, veuillez communiquer avec la Ligne de soutien et d'action pour les familles des soins de longue durée au **1-866-434-0144** (sans frais).

Si la situation n'est toujours pas résolue, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'Ombudsman des patients de l'Ontario : **1-888-321-0339**

Bien-être et vie active

La région de Nickel Belt offre une gamme de programmes récréatifs et de loisirs dans divers centres pour aînés ou centres communautaires de la région. Ces centres permettent de socialiser, de faire du bénévolat et de rester actif mentalement et physiquement.

Voici quelques exemples :

Centre récréatif Howard Armstrong

Le centre Howard Armstrong comprend une piscine, de l'équipement d'exercice, des activités, une salle de réunion et plus encore.

4040, promenade Elmview
Hanmer (Ontario) P3P 1R9
705-688-3906

Centre communautaire Onaping Falls

Ce centre offre du pickleball, du badminton, du tai-chi et d'autres activités, ainsi que des possibilités de bénévolat.

2, avenue Hillside
Onaping (Ontario) P0M 2C0
705-966-2502

Le Comité des loisirs de Gogama

L'espace utiliser par le Conseil de service local se consacre à offrir une variété de programmes récréatifs et de loisirs aux résidents de tous âges de Gogama.

1 Low Ave, Gogama (Ontario) P0M 1W0
705-894-2555

Centre communautaire d'Alban

Carrefour des services municipaux, des événements et activités communautaires, et du développement des entreprises de la région.

796, route 64, à Alban (Ontario)
705-857-2275

211 Ontario

Comme il existe de nombreux programmes qui varient dans tout le district, nous vous encourageons à appeler le **2-1-1** pour vous renseigner sur les services offerts le plus près de chez vous.

Crédits d'impôt pour les aîné.es

Prestation Trillium de l'Ontario (PTO)

La Prestation Trillium de l'Ontario regroupe trois crédits :

- le Crédit de taxe de vente de l'Ontario
- le Crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers
- le Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario

Vous pouvez demander cette prestation en remplissant le formulaire ON479 – Crédits de l'Ontario, inclus dans votre déclaration de revenus et de prestations.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aîné.es

Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable destiné aux personnes âgées de 70 ans et plus pour aider à couvrir certaines dépenses médicales admissibles engagées pour recevoir des soins à domicile.

Le crédit correspond à 25 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 6 000 $, pour un crédit maximal de 1 500 $ par année. Le conjoint ou la conjointe peut également être admissible.

Vous pouvez demander ce crédit en remplissant le formulaire ON479 – Crédits de l'Ontario, inclus dans votre trousse de déclaration de revenus et de prestations.

Crédits d'impôt pour les propriétaires âgés

Crédit d'impôt de l'Ontario pour la sécurité à domicile des personnes âgées

Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable destiné aux personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi qu'aux personnes qui vivent avec un parent âgé admissible.

Ce crédit aide à couvrir les coûts de rénovations visant à rendre une résidence principale en Ontario plus sécuritaire et plus accessible.

Le crédit correspond à 25 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 10 000 $, pour un crédit maximal de 2 500 $.

Vous pouvez demander ce crédit dans votre déclaration de revenus et de prestations.

Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier de l'Ontario

Il s'agit d'un paiement pouvant atteindre 500 $ pour aider les personnes âgées à revenu faible ou modéré à payer leurs impôts fonciers.

Pour être admissible, vous devez :

- avoir 64 ans ou plus
- être propriétaire ou occupant de votre résidence principale en Ontario

Vous pouvez faire une demande en remplissant le formulaire ON-BEN lorsque vous produisez votre déclaration de revenus annuelle.

Crédits d'impôt pour les frais de transport des personnes âgées

Crédit d'impôt de l'Ontario pour le transport en commun des personnes âgées

Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable destiné aux personnes âgées de 65 ans et plus pour aider à couvrir les frais de transport en commun.

Vous pouvez demander jusqu'à 3 000 $ en dépenses admissibles, ce qui peut donner droit à un crédit maximal de 450 $ par année.

Vous pouvez demander ce crédit lorsque vous produisez votre déclaration de revenus et de prestations.

Programmes d'aide aux services publics pour les aîné.es

Programme d'aide aux impayés d'énergie (AIE)

L'Ontario offre une aide d'urgence pour les factures d'électricité et de gaz naturel. Ce programme est destiné aux clients à faible revenu qui ont des factures en retard ou qui risquent une interruption de service.

Le programme peut offrir :

- jusqu'à 650 $ pour les factures d'électricité (780 $ si le chauffage est électrique)
- jusqu'à 500 $ pour les factures de gaz naturel

Pour faire une demande, contactez le programme AIE (LEAP) :

Sans frais : 1-855-831-8151
ATS : 1-800-855-1155

Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE)

Si vous êtes client d'un service public d'électricité et que la taille de votre ménage et vos revenus répondent à certains critères, vous pouvez être admissible à une réduction de votre facture d'électricité par l'entremise du POAFE.

Le POAFE réduira les frais d'électricité de votre ménage en appliquant un crédit mensuel directement sur votre facture d'électricité. Le montant du crédit dépendra du nombre de personnes vivant dans le ménage et le revenu annuel combiné du ménage après impôts. Pour faire une demande, communiquez avec le programme :

Sans frais : 1-855-831-8151
ATS : 1-800-855-1155
aide@AideElectriciteOntario.ca

Le transport

En matière de mobilité, vous avez le choix. Il y a certains d'entre vous qui apprécient de pouvoir continuer à conduire leur propre véhicule, d'autres cherchent des moyens de transport alternatifs dans le cadre d'un mode de vie sain et actif.

GOVA (tous âges)

GOVA est le système de transport en commun de la Ville du Grand Sudbury. Il offre plusieurs services pour améliorer les déplacements des résident.es et des visiteurs, y compris GOVA Plus, qui propose des options pour les aîné.es qui ne peuvent pas utiliser un véhicule de transport en commun régulier.

3-1-1

www.grandsudbury.ca/vivre/transit

Première Nation de Wahnapitae

Le Centre de santé Norman Recollet offre un service de transport non urgent pour les rendez-vous médicaux locaux et les activités courantes, comme faire les courses et aller à la banque.

190, chemin Loonway, Capreol

705-858-7700, poste 219

Première Nation de Mattagami

Grâce à son programme de services de santé, elle peut aider à coordonner le transport médical pour certains services.

75 rue Helen, Mattagami

1-888-269-7729 ou 705-894-2072

Atikamekshen Anishnawbek – Centre de santé Shawenekezhik

Offre un service de transport par l'entremise de son Programme de soins à domicile et communautaires qui assure le transport des patients vers Sudbury chaque semaine. Ils offrent également un service de transport spécialisé et préapprouvé pour les rendez-vous médicaux à Sudbury ou à l'extérieur de la ville.

25, chemin Reserve, Naughton

705-692-3561

Croix-Rouge (55 ans et plus)

Offre de l'aide aux aîné.es qui retournent à la maison après un séjour à l'hôpital.

Les services peuvent inclure :

- aide au transport
- aménagement du domicile
- aide pour les achats
- orientation vers d'autres services communautaires de soutien

Pour les détails sur ce service, veuillez communiquez avec la Croix-rouge en composant le **705-674-0737.**

Aide aux Séniors de Sudbury Est

Aide aux Séniors de Sudbury Est offre du transport pour les rendez-vous médicaux, dentaires et de la vue, ainsi que pour les visites à des cliniques et des hôpitaux.

Des bénévoles aident les aîné.es à entrer et sortir du véhicule ou du bâtiment, ainsi qu'à transporter leurs paquets. Il est recommandé de réserver le transport 2 à 3 jours à l'avance. L'organisme est situé à Noëlville et peut être rejoint au **705-898-2174.**

Centre d'amitié autochtone N'Swakamok — Programme de soins tout au long de la vie

Ce programme offre du soutien aux personnes autochtones ayant besoin de soins hors hôpital et qui sont fragiles, vulnérables ou à risques. Il répond aux besoins physiques, mentaux, émotionnels et spirituels des personnes âgées en offrant des soins, du soutien, de l'information, des références vers des services, de l'éducation en santé et un accompagnement continu.

Pour les détails sur ce service, veuillez composer le **705-674-2128.**

Cours de conduite pour conducteurs et conductrices âgés

Puisque plusieurs aîné.es ont de nombreuses années d'expérience de conduite, elles peuvent suivre un cours de perfectionnement afin d'améliorer leurs compétences et de mieux s'adapter aux défis liés à l'âge. Ces cours permettent aussi de revoir le Code de la route, les règles de conduite, les causes fréquentes d'accidents et les façons de les éviter.

Greater Sudbury Driving School

Pour les détails sur ce service, veuillez composer le **705-988-8820** ou écrivez au : **info@greatersudburydrivingschool.com**

Association canadienne des automobilistes (CAA)

Offre une trousse d'outils pour les aîné.es

Sans frais : 1-800-222-4357

Signes d'alerte chez les conducteurs et conductrices âgé.es

Soyez attentif aux signes suivants qui peuvent indiquer que votre conduite n'est plus sécuritaire :

- Vous êtes nerveux ou anxieux au volant
- Les autres conducteurs klaxonnent souvent après vous
- Vous avez eu plusieurs petits accidents ou presque-accidents
- Votre famille ou vos amis s'inquiètent de votre conduite
- Vos enfants ne vous font pas confiance pour conduire
- Vos enfants refusent que vous conduisiez avec vos petits-enfants
- Vous vous perdez souvent ou oubliez où vous allez en conduisant

Si vous vivez ces situations de plus and plus, il pourrait être temps d'envisager d'autres modes de transport.

Soutien aux vétérans

Même les héros ont parfois besoin d'aide. Voir ci-dessous les ressources offrant des services aux vétérans et à leurs familles.

Commission d'aide aux soldats

La Commission d'aide aux soldats offre une aide financière pouvant atteindre 2 000 $ par année aux vétérans admissibles de l'Ontario et à leurs familles qui sont en situation de besoin financier. Cette commission complète le soutien offert par la Légion royale canadienne et Anciens Combattants Canada.

Pour plus d'information ou pour faire une demande, vous pouvez appeler au **1-888-207-0939** ou écrivez au **sac@ontario.ca**.

Légion royale canadienne – Commandement de l'Ontario

Légion royale canadienne – Commandement de l'Ontario offre du soutien aux vétérans, aux membres actifs des Forces armées canadiennes, de la GRC, ainsi qu'à leurs personnes à charge. Elle aide à mieux faire connaître les programmes disponibles et à obtenir du soutien du gouvernement par l'entremise d'Anciens Combattants Canada.

Pour en savoir plus sur les programmes et services offerts, vous pouvez vous informer auprès de toute filiale de la Légion ou visiter **www.on.legion.ca**.

Les prestations offertes comprennent :

- Prestations d'invalidité
- Allocation aux anciens combattants
- Révision/appel/réévaluation
- Aide financière

Pour communiquer avec le Commandement de l'Ontario afin d'obtenir plus d'information sur les programmes, services et prestations disponibles, appelez sans frais le **1-888-207-0939** ou écrivez à **info@on.legion.ca**.

Bureau de l'ombudsman des vétérans du Canada

Le Bureau de l'ombudsman des vétérans du Canada examine les plaintes et remet en question les politiques et décisions d'Anciens Combattants Canada lorsqu'une injustice individuelle ou systémique est constatée. Il agit comme une voix indépendante et respectée pour l'équité et défend le bien-être des vétérans et de leurs familles. Composez sans frais le **1-877-330-4343** ou écrivez à **info@ombudsman-veterans.gc.ca.**

Plaque d'immatriculation des vétérans (plaques du coquelicot)

Des plaques d'immatriculation avec un motif de vétéran sont offertes pour les véhicules et les motocyclettes des vétérans admissibles.

Pour demander un certificat d'admissibilité à une plaque de vétéran, vous pouvez vous rendre dans un centre ServiceOntario ou visiter : **ontario.ca/fr/page/commander-une-plaque-dimmatriculation-personnalisee.**

Légions de Nickle Belt

Légion royale canadienne - branche 564

2200 rue Long Lake
Sudbury, ON P3E 5H1
705-522-6060

Légion royale canadienne - branche 553

3523 ave Errington
Chelmsford, ON P0M 1L0
705-855-9411

Légion royale canadienne - branche 336

66 route Edison
Falconbridge, ON P0M 1S0
705-693-2114

Légion royale canadienne - branche 179

16 rue Young
Capreol, ON P0M 1H0
705-589-3003

Légion royale canadienne - branche 503

3 rue St. James
Onaping, ON P0M 2C0
705-966-2387

Contacts clés, clubs et ressources supplémentaires

211 Ontario

Une ligne d'assistance téléphonique gratuite pour faciliter l'accès aux services et renforcer la planification communautaire pour le bien-être des Ontariens. En composant le 2-1-1, vous pouvez parler à quelqu'un et obtenir de l'aide pour trouver le service approprié près de chez vous.

Aîné.es et retraités de Sudbury Sud

Offre des activités sociales et communautaires pour les personnes âgées.

Légion de Lockerby
705-522-3993

Atikameksheng Anishnawbek

Les Anishnawbek d'Atikameksheng sont des descendants des nations Ojibwé, Algonquine et Odawa. Initialement nommée Réserve de la Première Nation de Whitefish Lake n° 6, telle qu'établie par le traité Robinson-Huron en 1850, le territoire s'étend de la vallée de la rivière Vermillion à l'est jusqu'aux vallées des rivières Wahnapitae et Sturgeon. De nombreux programmes et services sont offerts aux aîné.es et aux membres de la communauté.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

1-800-661-2730 / 705-692-3651
communications@wlfn.com

Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario

Aide à résoudre les problèmes avec les services publics de l'Ontario.

1-800-263-1830
info@ombudsman.on.ca

Centre de santé communautaire du Grand Sudbury

Le Centre de santé communautaire du Grand Sudbury offre divers services de soins primaires et programmes pour la communauté francophone de Sudbury.

Site de Sudbury :

19, chemin Frood, Sudbury
705-670-2274

Site de Chelmsford :

26, rue Main Est, Chelmsford
705-855-8084

Site de Vallée-Est :

688, rue Emily, Hanmer
705-969-1402

info@santesudbury.ca

Club 50

Le Club 50 est un lieu de rencontres, d'apprentissage et de soutien pour les aîné.es de la communauté.

25, rue Main Ouest, Chelmsford, ON
705-855-6839

Club des bons vivants d'Alban

Offre des repas chauds, des activités sociales ainsi que des jeux, bricolage et activités physiques.

619 autoroute 64, Alban, ON
705-857-1230

Club des aîné.es de Skead

Offre des activités sociales, éducatives et un atelier de menuiserie.

5 rue Bell, Skead
705-969-3909

Club d'Âge d'Or Azilda

Club social pour les aîné.es francophones.

64, rue Notre-Dame Est, Azilda
705-983-2992

Conseils de services locaux (CLS)

Foleyet

Un organisme bénévole chargé de fournir aux résidents de Foleyet (Ontario) les services obligatoires sous la direction du ministère du Développement du Nord et des Mines.

foleyetlsb@outlook.com
705-899-2896

En cas d'urgence à Foleyet, veuillez communiquer avec :

Police : 1-888-310-1122
Ambulance : 1-877-351-2345
Services d'incendie : 1-800-247-6603

Cartier

Le Conseil local de Cartier (CLCC) est un organisme bénévole qui offre des services publics essentiels à la communauté non

constituée en municipalité de Cartier. Il gère des services comme la protection contre les incendies, la collecte des ordures et les activités récréatives, financés par les impôts locaux.

cartierlsb@gmail.com
705-965-2218

En cas d'urgence à Cartier, veuillez communiquer avec :

Police : 1-888-310-1122
Ambulance : 705-673-1117
Services d'incendie : 705-673-1542

Gogama

Le Conseil local des services de Gogama (CLSB) est un organisme bénévole qui a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur les conseils des services du Nord*, de fournir des services tels que l'eau, les égouts ou la protection contre les incendies. Les résidents de la région votent pour déterminer les limites du CLSB et les membres bénévoles du conseil sont élus annuellement.

705-894-2555
glsb10@ontera.net

En cas d'urgence à Gogama, veuillez communiquer avec :

Police : 1-888-310-1122
Ambulance : 1-877-351-2345
Services d'incendie : 1-888-571-3473

House of Kin

Offre un hébergement à faible coût selon le revenu pour les familles de patients médicaux qui doivent se rendre à Sudbury pour des traitements.

Tarifs adaptés : patients hospitalisés, accompagnateurs, deuil, aîné.es et autres séjours.

1-877-633-2374

Jardin communautaire des aîné.es de Coniston

Jardin communautaire partagé entre aîné.es et élèves. Production de nourriture pour la banque alimentaire et les programmes locaux.

2 route Government, Coniston
705-920-3782

Le Rendez-vous de Vallée Est

Organise chaque mois des activités pour les aîné.es et retraitées afin de favoriser la participation et la vie communautaire.

Objectifs :

- Promouvoir l'activité physique
- Encourager les interactions sociales
- Offrir des activités variées

26 boul. Côte, Hanmer, ON P3P 1X5
705-969-8649

Nickel Centre Seniors (Falconbridge)

Offre des activités sociales et de loisirs pour les personnes âgées de 50 ans et plus.

20 route Edison, Falconbridge
705-693-3129

Onaping Falls Golden Age Club

Lieu communautaire convivial pour socialiser et participer à des activités.

109 route Service, Onaping
705-966-0137

Ontario Coalition of Indigenous Peoples

Un organisme qui défend les droits des peuples autochtones et offre des programmes en santé, emploi, logement, services juridiques et santé mentale.

249-419-1350

Organisation des aidants naturels de l'Ontario

La Ligne d'assistance aux aidants naturels de l'Ontario est un guichet unique pour obtenir de l'information sur les programmes et les ressources qui peuvent vous soutenir dans votre rôle d'aidant naturel. Vous pouvez obtenir du soutien confidentiel et gratuit par téléphone ou par clavardage en ligne, en français et en anglais.

1-833-416-2273
www.aidantsontario.ca

Première Nation de Mattagami

Depuis des temps immémoriaux, Mattagami est le foyer des Anishinaabe et des OjiCree de la région de la rivière Mattagami, et jusqu'aux sources de la rivière Moose, au nord, sur la côte de la baie James. La Première Nation est située sur la rive nord-ouest du magnifique lac Mattagami. Ses services offrent de l'aide en matière de santé, de logement, d'aide sociale (Ontario au travail) et d'autres programmes.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

1 888 269-7729 / 705-894-2072
info@mattagami.com
75, rue Helen,
première nation de Mattagami

Première Nation de Wahnapitae

Nichée sur les magnifiques rives autochtones du lac Wahnapitae, Wahnapitae est une communauté florissante des Premières Nations anishinaabek enracinée dans la fierté, la tradition et la conviction profonde que la terre est un héritage des générations futures. Wahnapitae compte plus de 170 résidents, et son centre offre de nombreux services en santé, éducation, services sociaux et plus encore.

Pour plus d'information :

259, chemin Taighwenini Trail, (Capreol)
première nation de Wahnapitae
705-858-0610

Rayside Balfour Senior Craft Shop

Club pour les personnes âgées de 50 ans et plus. Activités artisanales et rencontres sociales.

3506 ave Errington, Chelmsford
705-855-4637

Services Canadiens de l'ouïe – Sudbury

Fournit des tests auditifs à l'aide d'un audiogramme afin de déterminer le type et le degré de perte auditive, ainsi que d'autres services connexes.

Admissibilité :

- Personnes sourdes, devenues sourdes ou malentendantes
- Les visites à domicile sont offertes aux personnes âgées de 55 ans et plus

359 prom. Riverside, unité 104
Grand Sudbury, ON P3E 1H5
1-866-518-0000
audiology@chs.ca

Service d'urgence personnel (Helpline)

Ce système permet aux aîné.es de demander de l'aide en appuyant sur un bouton d'urgence.

705-523-7000

Société Alzheimer

Offre des programmes de soutien et des ressources éducatives pour aider les personnes vivant avec la démence.

Sudbury-Manitoulin North Bay et districts

960B, avenue Notre-Dame,
Sudbury, ON P3A 2T4
705-560-0603
info@alzheimersudbury.ca

District de Timmins et Porcupine

38 rue Pine N, suite 107, dernier étage du centre commercial 101, Timmins, Ontario P4N 6K6
1-844-288-4554
micsfirstlink@alzheimertimmins.com

United Way Centraide North East Ontario Nord-est de l'Ontario

Le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt

Les bénévoles aideront les personnes à faible revenue admissibles à remplir gratuitement leur déclaration de revenus. Ils offrent des cliniques sans rendez-vous, des rendez-vous programmés, ou des rendez-vous téléphoniques.

uwcneo.com
705-560-3330 poste 210

Victorian Order of Nurses (VON) – Adult Day Centre

Programme de jour pour aîné.es offrant repas, activités, soutien et répit pour les aidants.

2140 rue Regent Sud, Sudbury
705-671-1575 ext. 2012

Walden Seniors and Pensioners Inc.

Centre pour membres offrant activités sociales et loisirs (darts, pickleball, cuisine, etc.).

15 rue Kin, Lively
705-692-5591

Ontario

FRANCE GÉLINAS

La députée de Nickel Belt

Contactez-nous

Bureau Communautaire de la députée, France Gélinas

Centre Commercial de Hanmer, 5085, route 69 nord, unité 15 • Hanmer, ON P3P 1P7

FGelinas-CO@ndp.on.ca 705-969-3621 Sans frais : 1-877-280-9990

francegelinas.ca